



CHÔMEURS, SALARIÉS, RETRAITÉS, MALADES,
IL VA FALLOIR PAYER !



Chirac, Raffarin et compères, plongent volontairement la population dans la récession. En effet un budget programmé sur 2,5 % de croissance, alors que tous les indices tablent sur 1,2 % est une escroquerie qui va nous coûter très cher.

De ce gouvernement à qui les accords de Maastricht et les chantages incessants du patronat ne laissent plus aucune liberté de manœuvre, mais qui entend bien maintenir la baisse des impôts, dont surtout celui sur la fortune (ISF), nous devons nous attendre à passer une bien mauvaise année. Des coupes sombres sont à prévoir sur l'emploi, la santé, la politique familiale, les revenus sociaux, l'école et tous les autres services publics (sauf la police et l'armée !).

Alliés de la pensée unique et libérale du gouvernement, les partenaires sociaux à la tête d'institution obscure mais toute puissante n'en finissent pas d'augmenter les cotisations des salariés et de diminuer les prestations. Ils laissent des millions de français dans la misère depuis les jeunes privés d'allocations jusqu'aux personnes âgées au minimum vieillesse.

L'Unédic, qui s'est encore trompé dans ses prévisions, se retrouve en déficit après avoir baissé les charges. Ils ont trouvé la parade,

- Faire payer les salariés :
 - Par la hausse des cotisations donc la baisse du salaire net.
- Faire payer les chômeurs :
 - Augmentation du taux de la cotisation retraite ;
 - Diminution de la durée d'indemnisation ;
 - Durcissement des conditions d'accès, il faudra avoir travaillé 6 mois au lieu de 4 pour prétendre aux allocations chômage ;
 - Raccourcissement de 18 mois de la durée d'indemnisation pour les plus de 55 ans.

Non content de ce tour de vis, le baron Médef et les syndicats égarés qui l'appuient veulent gratter quelques euros supplémentaires en toute illégalité ! En effet consigne a été donnée aux Assédic d'appliquer ces mesures dès janvier alors qu'elles doivent être agréées par le ministère du travail pour être légales. Le ministère ne donnera pas son avis avant quelques mois.

Nous allons donc vérifier le montant des allocations du mois de janvier et demander si nécessaire devant un tribunal à l'Assédic de respecter la loi.

Pour nous joindre : 05.56.52.64.87 - 06.21.24.64.29 - 05.56.47.95.85